

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-019

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 24
Février 2026

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

**LANCEMENT DE
CONSULTATIONS
POUR LES
FOURNITURES DE
VOIRIE DANS LE
CADRE DE LA
CAMPAGNE DE POINT
A TEMPS 2026**

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick LABRUNE

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de lancer les consultations suivantes pour retenir les entreprises qui seront chargées de fournir les matériaux de voirie nécessaires dans le cadre de la Campagne de Point à temps 2026 :

- Pour la fourniture des granulats, ce marché étant inférieur à 40 000.00 € HT, il est proposé de consulter trois carrières de la région susceptibles de répondre à ce marché,
- Pour la fourniture d'émulsion à 69% et d'enrobé à froid, ce marché étant supérieur à 40 000.00 € HT, il est proposé de lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, sur la plateforme de dématérialisation du Groupe CENTRE FRANCE : www.centreofficielles.com

Le Président propose ensuite au conseil communautaire de valider ces propositions.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE** ces propositions,
- AUTORISE** Monsieur le Président à lancer ces deux consultations.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-019-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Patrick LABRUNE**



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-019-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026